

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/876

Approbation d'une convention portant acceptation de don entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) concernant du matériel adapté

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

---

**PRESIDENT :** M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU :** Mme HAJRI Mina

**PRESENTS :** M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS :** M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES :**

**2015/876 - APPROBATION D'UNE CONVENTION PORTANT  
ACCEPTATION DE DON ENTRE LA VILLE DE LYON /  
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET L'UNION NATIONALE  
DES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS (UNADEV)  
CONCERNANT DU MATERIEL ADAPTE (DIRECTION DES  
AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions sociales d'aide aux personnes déficientes visuelles et notamment pour favoriser leur accès à l'information, à la culture et à la formation, l'UNADEV équipe les bibliothèques de la Ville de Lyon en matériel adapté aux personnes handicapées visuelles.

Dans ce cadre, l'UNADEV fournit un équipement adapté selon le cahier des charges qu'elle a établi et en fonction des besoins de la Ville de Lyon et forme les équipes quant à l'utilisation du matériel adapté.

Le matériel adapté dont la liste sera établie lors de la conclusion de la présente convention, sera pris en charge par l'UNADEV et transmis en pleine propriété à la Ville de Lyon. L'entretien, l'assurance et tous les frais annexes liés à la détention, à l'utilisation et à la conformité des matériels resteront à charge de la Ville de Lyon.

En contrepartie de cette dotation, la Ville de Lyon s'engage à apposer la mention « Don de l'UNADEV » sur les matériels fournis par l'UNADEV.

De plus, la Ville de Lyon autorise les personnes déficientes visuelles à suivre des sessions de formation gratuite, en ligne, organisées par le service de formation à distance de l'UNADEV, sur ces mêmes équipements.

Pour cela, un accès à internet et la mise en place d'un système de communication à distance sont nécessaires.

La convention, jointe au rapport, formalise les conditions de ce don.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Bibliothèque municipale et l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV), portant acceptation de don de matériel adapté aux personnes handicapées visuelles est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN